

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BORDEAUX

04/04/2017

N° E17000055 /33

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 31/03/2017, la lettre par laquelle Mme le Préfet de Lot-et-Garonne demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

demande de permis de construire une installation photovoltaïque au sol sur la commune de Levignac de Guyenne ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2017 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Christine DOYEN est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisée à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à Mme le Préfet de Lot-et-Garonne, à Madame Christine Doyen et à la société Levignac de Guyenne sous le soleil.

Fait à Bordeaux, le 04/04/2017

Le Président,

Pour expédition conforme

Le Greffier,

Jean-François DESRAMÉ